Transmis en Préfecture et mis en ligne le 3/12/2025

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251202-DEC_BC_2025_72-DE

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2025

Séance du 2 décembre de l'an 2025, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 26 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, président de Leff Armor communauté.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs.	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier		X			
BRIGANT Patrick	X				
COMPAIN Xavier		X			
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GUÉGAN Jean-Luc			X		
GUILLAUME André	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVIOU Alain		X			
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric			X		
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
LIENNEL Yves	X				
MANAC'H Denis	X				
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
SAPIN Alain	X				
SEHAN Alain	X				
THOMAS Philippe	X				

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251202-DEC_BC_2025_72-DE

En exercice : 32 **Présents** : 27 **Votants** : 27 **dont pouvoirs :** 0

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut délibérer.

Etaient également présents les membres suivants (sans voix délibérative) : M. MARTIN Patrick. M. OLLIVIER-HENRY Alain.

DEC_BC_2025_72 : Développement économique : Acquisition de 2 parcelles à Saint-Jean-Kerdaniel ZA de Coat an Doc'h nord

Monsieur le vice-président soumet pour approbation l'acquisition à l'association immobilière de Pouille des parcelles cadastrées B 833 et B 836 sur la commune de Saint-Jean-Kerdaniel, d'une surface d'environ 2 207m² pour la parcelle B 833 et d'environ 1 945m² pour la parcelle B 836. Le prix d'acquisition est de 4 € HT/m².

Vu la délibération 2020-244 du 3 novembre 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

Vu l'accord de l'Association Immobilière de Pouille en date du 6 mai 2025,

Vu l'avis du service des Domaines du 31 août 2025,

Entendu le rapport de monsieur le vice-président,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées B 833 et B 836 au prix de 4 € HT/m²,

PRECISE que Leff Armor communauté prend en charge en charge les frais de bornage, de rédaction d'acte et de droits de publicité foncière,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à désigner l'office notarial de son choix, et à signer tous les documents afférents à cette affaire, y compris les compromis et actes notariés.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

Le secrétaire de séance
Joël Heuzé